



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES AUX FRAIS DES SEJOURS
PRESTATAIRES ETE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-149
EN DATE DU 15 AVRIL 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours prestataires d'été 2021 organisés par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour incluant des cours de langue anglaise, du 19 au 31 juillet 2021 à Hillion, en Bretagne (séjour de 13 jours pour les jeunes de 13 à 17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	510 €	550 €	620 €	680 €	750 €	820 €	830 €	910 €	1030 €	1280 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour découverte d'une région du 7 au 18 juillet 2021 à Carcans-Maubuisson en Gironde (séjour de 12 jours pour les jeunes de 12 à 17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	430 €	470 €	520 €	570 €	610 €	650 €	720 €	790 €	850 €	1005 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210415-Imc1H8373H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/04/2021
Date de Publication : 15/04/2021